

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 3 Février à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME VERONIQUE MEISSE), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE)

Etait absent excusé : M. ROBERT LEON, M. NICOLAS TOMASI

M. GILBERT ANATOLE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/023

Objet : Vente d'un terrain à Promologis

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'opération immobilière avenue des Pyrénées, nous devons signer les actes de cession concomitants avec Promologis pour la partie de terrain maîtrisée par la Ville, concernant la parcelle cadastrée section AT 226, d'une surface de 750 m², située 2 rue du Tourmalet, l'autre partie, relative aux parcelles cadastrées section AT 201 et AT 231, situées 2 et 2 bis avenue des Pyrénées appartenant à Toulouse Métropole.

La commune a fait l'acquisition de la parcelle AT 226 le 19 octobre 2012, conformément à l'évaluation faite par le service des domaines qui s'élevait à 265 000€.

Aussi Monsieur le Maire vous propose de fixer le montant de la cession à un montant identique à celui de l'achat, soit 265 000 € et de l'autoriser à signer l'ensemble des actes relatifs à cette opération.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition mentionnée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY

- Transmis le 10 FEV. 2014
- Affiché le 10 FEV. 2014

